

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

(Honoraires appliqués à partir du 1er juillet 2017)

PRIX DE VENTE	HABITATION
Inférieur à 100 000 €	9 % avec un minimum de 5 000 € TTC
De 100 001 € à 200 000 €	8 %
De 200 001 € à 300 000 €	7 %
De 300 001 € à 400 000 €	6 %
De 400 001 € à 600 000 €	5 %
Supérieur à 600 001 €	4 %

TERRAINS

10 % avec un minimum de 5000€ TTC

Les honoraires sont calculés à partir du prix **net vendeur**. pour tout paiement une facture (obligatoire) sera transmise à l'acquéreur.

TVA au taux actuellement en vigueur de 20%.

Les honoraires d'estimation s'élèvent à 250€ TTC pour une maison, 150€ TTC pour un appartement.

Ils sont **offerts** si le bien est mis en vente dans votre agence **TOPIMMO**.

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC À LA CHARGE DU VENDEUR

(Honoraires appliqués à partir du 1er juillet 2017)

PRIX DE VENTE	HABITATION
Inférieur à 100 000 €	9 % avec un minimum de 5 000 € TTC
De 100 001 € à 200 000 €	8 %
De 200 001 € à 300 000 €	7 %
De 300 001 € à 400 000 €	6 %
De 400 001 € à 600 000 €	5 %
Supérieur à 600 001 €	4 %

TERRAINS

10 % avec un minimum de 5000€ TTC

Les honoraires sont calculés à partir du prix **net vendeur**. pour tout paiement une facture (obligatoire) sera transmise à l'acquéreur.

TVA au taux actuellement en vigueur de 20%.

Les honoraires d'estimation s'élèvent à 250€ TTC pour une maison, 150€ TTC pour un appartement.

Ils sont **offerts** si le bien est mis en vente dans votre agence **TOPIMMO**.

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC À LA CHARGE DU VENDEUR

(Honoraires appliqués à partir du 1er juillet 2017)

PRIX DE VENTE	HABITATION
Inférieur à 100 000 €	9 % avec un minimum de 5 000 € TTC
De 100 001 € à 200 000 €	8 %
De 200 001 € à 300 000 €	7 %
De 300 001 € à 400 000 €	6 %
De 400 001 € à 600 000 €	5 %
Supérieur à 600 001 €	4 %

TERRAINS

10 % avec un minimum de 5000€ TTC

Les honoraires sont calculés à partir du prix **net vendeur**. pour tout paiement une facture (obligatoire) sera transmise à l'acquéreur.

TVA au taux actuellement en vigueur de 20%.

Les honoraires d'estimation s'élèvent à 250€ TTC pour une maison, 150€ TTC pour un appartement.

Ils sont **offerts** si le bien est mis en vente dans votre agence **TOPIMMO**.

HONORAIRES

DE TRANSACTION PARTAGÉS ENTRE LE VENDEUR ET L'ACQUÉREUR

(Honoraires appliqués à partir du 1er juillet 2017)

Prix de vente des biens d'habitation (appartement, maison)	Honoraires TTC à la charge du vendeur	Honoraires HT à la charge du vendeur	Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur	Honoraires HT à la charge de l'acquéreur
Inférieur à 100 000 €	5 % avec un minimum de 2 500 € TTC	4,16 % avec un minimum de 2 083,33 € HT	5 % avec un minimum de 2 500 € TTC	4,16 % avec un minimum de 2 083,33 € HT
De 100 001 € à 200 000 €	4 %	3,33 %	4 %	3,33 %
De 200 001 € à 300 000 €	3,5 %	2,91 %	3,5 %	2,91 %
De 300 001 € à 400 000 €	3 %	2,5 %	3 %	2,5 %
De 400 001 € à 600 000 €	2,5 %	2,08 %	2,5 %	2,08 %
Supérieur à 600 001 €	2 %	1,66 %	2 %	1,66 %

Les honoraires sont calculés à partir du prix **net vendeur** pour tout paiement une facture (obligatoire) sera transmise à l'acquéreur.
TVA au taux actuellement en vigueur de 20%.
Les honoraires d'estimation s'élèvent à 250€ TTC pour une maison, 150€ TTC pour un appartement.
Ils sont **offerts** si le bien est mis en vente dans votre agence **TOPIMMO**.

PRÉSENTS ÉGALEMENT À : COLMAR (3 AGENCES) – MUNSTER – THANN – NEUF-BRISACH – HACHIMETTE – SELESTAT – BENFELD – FRAZE – BRUVÈRES – ST-DIÉ – RAON L'ÉTAPE – RAMBERVILLERS – BAGCARAT – LUNÉVILLE – DOMBASLE SUR MEURTHE

AGENCE DE COLMAR DE LATITRE (68000)

16 place du Marechal de Lattre de Tassigny

☎ **03 89 21 53 53** ✉ agence.delattre@topimmo.fr

www.topimmo.fr

SIÈGE SOCIAL SARL G.E.I

1 rue du Nord, **68000 COLMAR**

☎ **03 89 215 218** ✉ siege.gei@topimmo.fr

Carte professionnelle n° TG-433 • SIREN N°512 673 856 — RCS COLMAR

TARIFS T.T.C. DE NOS PRESTATIONS LOCATIONS 2017

Taux T.V.A. en vigueur 20%

LOCATION HABITATIONS

Un mois de loyer TTC hors charges pour le locataire et un mois de loyer TTC hors charges pour le propriétaire. Sans dépasser le tarif fixé par décret n° 2014 - 890 du 01.08.2014 article 1, soit un plafond fixé à 8€ le mètre carré de surface habitable pour la mise en location (frais de visite du logement, constitution du dossier de location et rédaction du bail), et 3€ pour les honoraires d'état des lieux d'entrée.

LOCATION GARAGE ET EMPLACEMENT DE PARKING

Un mois de loyer TTC hors charges pour le locataire et un mois de loyer TTC hors charge pour le propriétaire.

ETABLISSEMENT ETAT DES LIEUX SEUL

Honoraires TTC 3€ du m² selon décret n° 2014 - 890 du 01.08.2014 article 2

REDACTION AU BAIL

Forfait de 145,00€ TTC 50% à la charge du locataire et 50% à la charge du bailleur.

GESTION LOCATIVE

Honoraires TTC sur nos prestations

Taux T.V.A. en vigueur 20%
(à la charge du mandant)

- Calculés sur les sommes encaissées mensuellement (loyer + charges locatives) 8,00 % HT
- L'assurance loyers impayés s'ajoute à ces honoraires : 2,80 % TTC

(Honoraires appliqués à partir du 1er juillet 2017)

PRÉSENTS ÉGALEMENT À : COLMAR (3 AGENCES) – MUNSTER – THANN – NEUF-BRISACH – HACHIMETTE – SELESTAT – BENFELD – FRAIZE – BRUYÈRES – ST-DIÉ – RAON L'ÉTAPE – RAMBERVILLERS – BACCARAT – LUNÉVILLE – DOMBASLE SUR MEURTHE